

Procès-Verbal de la réunion du conseil municipal du 09 avril 2025

PRÉSENTS :

Serge LÉONIDAS, François GENESTE, Joëlle VIGNAL, René ROUSSEAU, Jacques VINCIGUERRA, Yolande GENESTE, Michel BLONDEAU, Françoise MONTEIL, Jean-Claude LESIZZA, Christelle MIQUEL, Joëlle GONTHIER, Bernard CROUZET, Jean TOURNIÉ, Alain RÉVOLTE, Jean-Louis PICARD, Sylvia DUPONT, Gérard LABROUSSE, Francis VUCKO

EXCUSÉS :

Danièle GOUAUD, mandat à Jean TOURNIÉ
Jean-Luc COUDEYRAT, mandat à Jacques VINCIGUERRA
Jean-Pierre BARSE, mandat à Joëlle VIGNAL

ABSENTS : Anne-Gaëlle ARAYE, Aymeric GODFRIN

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Jean TOURNIÉ

Le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 21 février 2025 est approuvé à l'unanimité.

M. LE MAIRE présente les décisions DEC2025-04 à DEC2025-13

D2025-23 : Désignation d'un nouveau membre titulaire à la Commission municipale « Petite enfance, jeunesse, affaires scolaires, comité des jeunes et des aînés, culture » suite à une erreur lors de la délibération du 21 février 2025.

M. LE MAIRE explique que lors de la réunion du Conseil Municipal du 21 février 2025, Madame GOUAUD a été élue par l'assemblée, en qualité de titulaire de la Commission municipale « Petite enfance, jeunesse, affaires scolaires, comité des jeunes et des aînés, culture », en remplacement de Madame PIQUES.

Madame Danièle GOUAUD était déjà titulaire. Il faut donc réélire un nouveau membre titulaire.

Les candidats au poste de titulaire de la Commission sont :

- Jacques VINCIGUERRA
- Bernard CROUZET

Votes pour Jacques VINCIGUERRA : 15

Votes pour Bernard CROUZET : 6

D2025-24 : Affectation des résultats 2024

Mme GENESTE indique que la Commune dégage pour l'année 2024 :

- Pour la section de fonctionnement, un excédent de 712 442,63 €, avec un excédent reporté de 531 027,21 €.

L'excédent cumulé en fonctionnement est de 1 243 469,84 €

- Pour la section d'investissement, un déficit de 541 571,23 €, avec un excédent reporté de 797 388 €

L'excédent de clôture de 255 816,77 €

Le besoin en investissement est de 411 963,36 €

Il est proposé une affectation complémentaire de 100 000,00 € ce qui apportera une affectation définitive au 1068 de 511 963,36 €

POUR : 17 ABSTENTIONS : 4

D2025-25 : Fixation du taux des impôts directs 2025

Il est proposé la reconduction des taux de l'année précédente, à savoir :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 52,23 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 114,46 %
- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale (THRS) : 14,75 %

Ce qui donne un produit de taxe foncière 2025 détaillé comme suit :

- Propriétés bâties : 2 182 692,00 €
- Propriétés non bâties : 70 507,00 €
- Taxe d'habitation 2025 sur les résidences secondaires et locaux meublés non affectés à l'habitation principale : 165 938,00 €

Soit un total de 2 419 137,00 €

A cela il est ajouté :

- L'allocation compensatrice de 16 281 €
- Le FNGIR de 30 278 €

Déduction du coefficient correcteur de 479 923 €

Soit un produit final attendu de 1 985 773 €

POUR 21

D2025-26 : Fongibilité des crédits – Instruction budgétaire et comptable M57

M. LE MAIRE propose de reconduire la délibération de l'année précédente autorisant le Maire à effectuer des virements de crédit, de chapitre à chapitre au sein d'une même section, à hauteur maximale de 7,5 % sauf pour le chapitre 12 « rémunération du personnel ».

POUR : 21

D2025-27 : Vote du budget primitif 2025

Mme GENESTE, rappelle que la Commune compte 2667 habitants au 1^{er} janvier 2025. Elle présente le budget 2025, par chapitre et par opérations.

Pour la section de fonctionnement :

Dépenses de fonctionnement

Chapitre	Libellé	2024		2025
		BP	CFU	BP
C011	Charges à caractère général	1 196 350,00	1 011 101,87	1 170 110,00
C012	Charges de personnel et frais assimilés	1 556 194,00	1 529 462,87	1 604 466,00
C014	Atténuation de produits	6 000,00	-	-
C065	Autres charges de gestion courante	315 512,00	309 431,57	327 763,00
C066	Charges financières	62 755,00	62 753,05	59 265,00
C067	Charges exceptionnelles	2 500,00	2 160,15	2 500,00
C068	Provisions	1 500,00	57,00	1 500,00
Total des dépenses réelles		3 140 811,00	2 914 966,51	3 165 604,00
C023	Virement à la section d'investissement	984 310,63	-	1 128 704,21
C042	Opérations d'ordre transferts entre sections	36 370,00	46 669,00	87 800,00
Total des dépenses d'ordre		1 020 680,63	46 669,00	1 216 504,21
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		4 161 491,63	2 961 635,51	4 382 108,21

Recettes de fonctionnement

Chapitre	Libellé	2024		2025
		BP	CFU	BP
C70	Produits de services, du domaine et ventes	143 571,00	152 589,34	154 100,00
C73	Impôts et taxes	2 695 539,00	2 680 841,24	2 661 324,00
C74	Dotations et participations	638 614,42	645 388,80	660 737,73
C75	Autres produits de gestion courante	115 000,00	158 740,25	139 900,00
C76	Produits financiers	40,00	124,09	40,00
C77	Produits spécifiques	3 200,00	17 199,18	3 000,00
C78	Reprise sur amortissements et provisions	1 500,00	-	1 500,00
C013	Atténuation de charges	-	-	-
Total des recettes réelles		3 597 464,42	3 654 882,90	3 620 601,73
002	Résultat de fonctionnement reporté	531 027,21	-	731 506,48
C042	Opération d'ordre transferts entre sections	33 000,00	19 195,24	30 000,00
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT		4 161 491,63	3 674 078,14	4 382 108,21

Mme GENESTE demande si l'assemblée a des questions sur ce qui vient d'être exposé.

M. TOURNIÉ : Une question sur le 623242 relatif aux jumelages.

Le premier avec Marckolsheim, que nous connaissons bien, sur lequel nous n'avons aucune observation.

Le second avec l'Ethiopie :

Première observation : Nous nous interrogeons sur le jumelage avec l'Ethiopie et cette ville de 600 000 habitants. Cela a suscité des réflexions parmi nous et j'entends bien que cela part d'une personne qui habite au Bugue et qui est ressortissante éthiopienne.

Nous avons du mal à percevoir comment la Commune du Bugue, avec un peu moins de 3 000 habitants, va se jumeler avec une commune éthiopienne avec laquelle nous n'avons pas grand-chose à voir et qui, de plus, compte 600 00 habitants.

Deuxième observation : L'Ethiopie est à ce jour un pays qui vient tout juste de retrouver une paix intérieure. Nous ne voyons pas bien où est l'intérêt de la commune du Bugue de se jumeler avec cette commune éthiopienne.

Je m'excuse d'en parler au milieu du budget, mais étant donné que ce point n'était pas à l'ordre du jour. Je rappelle quand même que l'article L 115-1 et les suivants du code général des collectivités territoriales prévoient un accord préalable par délibération du Conseil Municipal pour conclure ce type de jumelage.

M. LE MAIRE : Je tiens à vous préciser que cela n'est qu'un projet de jumelage. Comme je l'ai dit en Commission, je vais recevoir les personnalités d'Ethiopie qui vont venir au Bugue. Cette rencontre a pour but d'échanger sur les différentes façons de vivre en France et en Ethiopie. C'est une rencontre plutôt culturelle dans un premier temps. L'idée est d'aboutir à moyen terme à ce jumelage.

Il s'agit de recevoir ces éthiopiens pendant la période du 14 juillet prochain. Cela veut dire qu'il y aura des ministres, l'ambassadrice, le Maire de Dire Dawa. Cette approche reste culturelle avec Cro-Magnon et les 50 ans de Lucie.

Ensuite, si le jumelage se fait, les démarches de mise en place seront effectuées. Sinon, cette période restera une rencontre et un échange culturel.

Le maire de Dire Dawa, que j'ai contacté en visioconférence, est intéressé de connaître notre approche de l'écologie, du captage des eaux, du boisement, etc...

Le jumelage n'est pas prévu dans l'immédiat. Les 10 000 € sont prévus pour la réception de cette délégation éthiopienne. Ce n'est pas une subvention.

Pourquoi ce projet de jumelage avec Dire Dawa ? Parce qu'il y a une ligne de chemin de fer, construite par les français à l'époque, qui va de Djibouti à Dire Dawa. Ils parlent beaucoup le français là-bas.

Le Président de la République, Emmanuel MACRON, est allé en Ethiopie et s'est engagé à améliorer les relations diplomatiques entre nos deux pays.

C'est dans cette optique également, que cette idée est arrivée ici et nous avons la chance d'avoir une personne éthiopienne, habitant avec sa famille au Bugue et impliquée dans des associations.

Voilà les raisons pour lesquelles nous essayons, dans un premier temps, de mettre en place cette rencontre.

M. TOURNIÉ : C'est une réception qui va accueillir combien de personnes ?

M. PICARD : Vous parlez également d'un ministre, de quel ministre il s'agit ?

M. LE MAIRE : La Ministre de la Culture

M. TOURNIÉ : C'est 4 ou 5 personnes ou c'est 100 personnes ?

M. LE MAIRE : Ce sont 7 ou 8 personnes maximum

M. TOURNIÉ : Et 10 000 € c'est pour 7 personnes ?

Mme GENESTE : Ce n'est qu'une prévision

M. LE MAIRE : Vous savez comment ça fonctionne un budget ? Nous faisons des prévisions. Nous avons une enveloppe qui ne dépasse pas les 10 000 € mais qui est bien en dessous. Néanmoins, en cas d'imprévu, nous pourrions ainsi ajuster dans la limite de 10 000 €.

Nous avons prévu environ 6000 à 7000 €. Cela comprend l'hébergement, la restauration et le transport sur place. Certains seront logés dans les familles et d'autres à l'hôtel. Bien sûr, en retour, nous serons reçus là-bas.

M. PICARD : Je voulais justement intervenir sur ce point. Concernant la situation en Ethiopie, il se trouve que c'est un pays que j'ai connu par le passé. La situation politique n'est absolument pas stable là-bas, il y a même une reprise des conflits. Le ministère des affaires étrangères déconseille aux ressortissants français de se rendre en Ethiopie.

M. LE MAIRE : Je n'ai pas eu ce genre d'information auprès de l'ambassadrice d'Ethiopie en France. Je tiens à préciser que si nous y allons en retour, cela ne sera pas aux frais de la Commune mais sur nos fonds propres.

M. PICARD : Il me semble que sur un jumelage nous devons signer une charte et c'est là que je vous demande d'être extrêmement prudent, dans le cas où vous arriveriez à cette phase.

M. LE MAIRE : Nous n'allons pas y aller la tête baissée.

M. PICARD : Juste à titre d'exemple, vous savez que l'Ethiopie est un pays instable dont l'économie est soutenue à bout de bras par les chinois. C'est un pays qui, comme tous ces pays en voie de développement, cherche à se développer au niveau du textile. Je n'ai jamais pu m'y rendre dans ma profession passée, il n'y a pas si longtemps que ça, car il y avait des problèmes en permanence et ils n'ont jamais enterré la hache de guerre.

M. LE MAIRE : D'autres questions ?

Mme GENESTE présente la section d'investissement :

Dépenses investissement

Chapitre	Opération	Libellé	2025		
			TOTAL	BP	RAR
O160		TERRAINS	10 769,38 €	4 000,00 €	6 769,38 €
O173		VOIRIE	482 300,88 €	383 115,88 €	99 185,00 €
O198		TRAVAUX BATIMENTS COMMUNAUX	60 000,00 €	58 000,00 €	2 000,00 €
O205		BAT. SERVICES TECHNIQUES	24 500,00 €	24 500,00 €	- €
O209		ECOLES	56 500,00 €	55 500,00 €	1 000,00 €
O215		PISCINE	10 000,00 €	10 000,00 €	- €
O217		MAIRIE	263 287,12 €	191 271,00 €	72 016,12 €
O223		SALLE E. LEROY	3 729,00 €	- €	3 729,00 €
O224		SPORTS DIVERS	21 800,00 €	21 800,00 €	- €
O226		PORTE VEZERE	22 000,00 €	22 000,00 €	- €
O231		GENDARMERIE	64 286,35 €	- €	64 286,35 €
O234		OPERATIONS DIVERSES	354 642,36 €	98 451,00 €	256 191,36 €
O236		PRES DE LA VEZERE	37 420,00 €	10 000,00 €	27 420,00 €
O238		AMELIORATION LOGEMENTS	12 000,00 €	10 000,00 €	2 000,00 €
O240		AMENAGEMENT CONTAINERS	500,00 €	- €	500,00 €
O241		AVENUE DE LA GARE	642 039,00 €	- €	642 039,00 €
O242		TRAVAUX PARKING COLLEGE	- €	- €	- €
O243		MAISON MEDICALE	242 979,18 €	233 832,18 €	9 147,00 €
O245		AIRE CAMPING CAR		48 311,00 €	
TOTAL DES OPERATIONS			2 308 753,27	1 170 781,06	1 186 283,21
C040		Opérations ordre transferts entre sections		30 000,00	
C041		Opérations patrimoniales		102 637,12	
C10		Dotations fonds divers et réserves		500,00	
C16		Emprunts et dettes assimilées		201 497,00	
C27		Autres immobilisations financières		1 000,00	
TOTAL CHAPITRES				335 634,12	-
TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT				1 506 415,18	1 186 283,21
				TOTAL BP+RAR	2 692 698,39

Recettes investissement

Chapitre	Opération	Libellé	2025		
			TOTAL	BP	RAR
O160		TERRAINS	-	-	-
O173		VOIRIE	22 560,00	-	22 560,00
O209		ECOLE	-	-	-
O217		MAIRIE	19 113,83	-	19 113,83
O231		GENDARMERIE	279 280,50	-	279 280,50
O234		OPERATIONS DIVERSES	17 998,75	-	17 998,75
O241		AVENUE DE LA GARE	179 550,00	-	179 550,00
O243		MAISON MEDICALE	-	-	-
TOTAL DES OPERATIONS			518 503,08	-	518 503,08
C001		Résultat reporté ou anticipé		255 816,77	
C16		Emprunts et dettes assimilées		-	
C021		Virement de la section de fonctionnement		1 128 704,21	
C040		Opération ordre de transfert entre sections		87 800,00	
C041		Opérations patrimoniales		102 637,12	
C10		Dotations fonds divers et réserves		599 237,21	
TOTAL CHAPITRES				2 174 195,31	-
TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT				2 174 195,31	518 503,08
				TOTAL BP + RAR	2 692 698,39

M. LE MAIRE intervient pendant la lecture des prévisions budgétaires concernant l'alarme pour le SAMU. Il explique que lorsque le SAMU vient chercher des victimes par hélicoptère, il y a un numéro de téléphone avec un code qui permet de piloter à distance l'éclairage du terrain de rugby.

Mais le club de rugby a récemment installé une box fibre qui a brouillé les ondes et rendu le numéro de commande à distance de l'éclairage inutilisable.

Etant donné le besoin des secours pour faire atterrir un hélicoptère, j'ai contacté une société qui vend un dispositif pour les pilotes d'hélicoptère du SAMU de Périgueux intégrant une station météorologique pour un montant de 4 800 €.

La station météorologique permettra aux pilotes d'hélicoptères de consulter les conditions climatiques avant de se rendre sur les lieux d'un accident. Effectivement si les conditions météorologiques ne sont pas favorables, l'hélicoptère ne partira pas de sa base afin d'éviter un coût très onéreux.

Ce dispositif peut être étendu en ajoutant des caméras pour prévenir les feux de bois et de forêts.

Mme GENESTE poursuit la présentation des dépenses d'investissement.

M. RÉVOLTE : A quoi correspond l'aménagement pour les camping-car ?

M. LE MAIRE : Nous allons faire des aménagements autour de ce qui existe déjà, notamment des ajouts d'emplacements et l'installation d'une entrée/sortie avec un péage et une barrière. Nous nous sommes aperçus, suite aux passages quotidiens du policier municipal, que certains camping-caristes ne payent pas leur emplacement.

Mme GENESTE reprend la présentation sur les recettes d'investissement.

M. TOURNIÉ : J'ai des observations d'ordre général. Dans un premier temps, je vais souligner la qualité de la note de synthèse du budget et je sais que ce n'est pas un élément obligatoire compte tenu de la strate de notre Commune. Je pense que la note de synthèse est la bienvenue, elle contribue largement à la compréhension et à l'appréhension par tous du budget communal.

C'est également une présentation plus vivante pour vous Madame, plutôt que la longue énumération article par article. Je ne sais pas qui a fait la note, mais elle est relativement bien faite.

Mme GENESTE : Cette année, c'est moi qui ai rédigé la note.

M. TOURNIÉ : D'après moi, la seule chose qui pourrait être un peu plus développée, c'est la relation entre une volonté politique d'un côté et la concrétisation budgétaire de l'autre.

Nous constatons avec plaisir que vous avez tenu compte de certaines de nos remarques, notamment en Commission des finances, sur la budgétisation à partir du Compte administratif et non pas à partir du budget précédent.

C'est important car cette budgétisation à partir du BP précédent et non pas à partir du CFU, contribuait à l'opacité des crédits. C'est donc une bonne chose d'avoir rectifié cette présentation.

Le budget est bien fait, il est bien centré. Nous avons eu les documents en temps et en heure.

M. PICARD : Je voudrais revenir sur le poste de subventions. J'ai observé que vous n'aviez pas suivi ou copié la volonté du département sur les dossiers de subventions en appliquant une augmentation de 11%. Nous sommes satisfaits de cet effort et que vous ayez tenu compte de nos remarques.

Nous constatons également l'effort qui a été fait en reprenant la budgétisation à partir des résultats du CFU et non pas du BP. Effectivement on arrive à contenir les dépenses.

Nous ne partageons pas la totalité de vos opinions, notamment sur l'investissement et c'est pour cela que nous ne voterons pas POUR ce budget, mais nous ne voterons pas CONTRE non plus.

M. LE MAIRE : Pour compléter sur les investissements et ce qu'il y a en cours, notamment la Gendarmerie, je précise que nous en sommes à l'achèvement. Durant 1 an nous avons eu quelques problèmes avec les entreprises concernant des réserves après réception des travaux. Nous arrivons enfin au terme des reprises de malfaçons de certaines entreprises.

Les dépenses concernant les travaux de la Gendarmerie étant clôturées, nous pouvons maintenant débloquer le solde des subventions auprès du Département et de l'Etat.

En ce qui concerne d'autres travaux, nous vous avons parlé de l'ascenseur de la mairie, qui a plus de 20 ans. Il doit être remis en conformité selon les normes obligatoires de sécurité.

M. CROUZET : Pouvons-nous connaître le montant des dépassements pour la Gendarmerie ?

M. LE MAIRE : Nous avons dépassé de 6 ou 7 % le montant prévisionnel, notamment suite à la mauvaise évaluation de profondeur des fondations, révélée insuffisante suite aux tests de sondage des sols réalisés et également des demandes supplémentaires de la brigade de gendarmerie concernant des travaux d'électricité.

M. PICARD : Est-ce que la gendarmerie bénéficie de la Fibre ?

M. ROUSSEAU : Oui tout à fait.

M. PICARD : Alors pourquoi les 4 maisons à côté n'en bénéficient toujours pas ?

M. ROUSSEAU : Je n'ai pas encore la solution à ce jour.

Sur les quatre maisons, une est raccordée et les trois autres, selon les documents de Périgord Numérique devaient être raccordées sur une chambre de l'autre côté de la route, tandis que sur les documents de la Société ALLEZ, qui s'est occupé du chantier, il est précisé que ces maisons sont raccordées sur une chambre qui se trouve 80 mètres plus loin sur le même côté de la route.

Nous allons faire un test pour savoir où vont réellement les fourreaux et ensuite je vous informerai des résultats.

POUR : 15 ABSTENTIONS : 6

D2025-28 : Demande de fond de concours à la Communauté de Communes Vallée de l'Homme dans le cadre des travaux de voirie Vélo-route voie verte – Allée Paul Jean SOURIAU.

M. LE MAIRE explique que les travaux ne sont pas terminés car ils sont réalisés en plusieurs phases.

Le montant estimatif de travaux s'élève à 72 621,22 € TTC €. Le fonds de concours de la CCVH est de 20 000 € et donc l'autofinancement de 52 621,22 € TTC.

POUR : 21

D2025-29 : Augmentation de la participation financière des communes aux frais de scolarité des élèves scolarisés sur la Commune

M. LE MAIRE précise que la participation financière des communes aux frais de scolarité n'a pas évolué depuis 2006.

Concernant les communes rattachées à la Communauté de Communes de la Vallée de l'Homme, le montant était de 514 € et nous proposons de le passer à 700 € par an et par élève. Cela concerne 82 élèves.

Le montant de participation de ces communes, perçu pour cette année scolaire est de 42 148 €.

Pour les communes non rattachées, le montant était de 650 € et nous proposons 850 € par an et par élève.

C. MIQUEL : Ce qu'il faut dire c'est que ça nous coûte 850 € par élève.

M. LE MAIRE : Non, le montant des frais de fonctionnement d'un élève, s'évalue entre 1 200 € et 1 400 €.

POUR : 21

D2025-30 : Créations d'emplois pour accroissement saisonnier d'activité

M. LE MAIRE informe qu'il est nécessaire, comme chaque année, de recruter des employés saisonniers pour les besoins liés aux manifestations estivales et de pallier le remplacement d'agents en congés.

POUR : 21

D2025-31 : Convention avec l'ATD pour la mise en place d'un logiciel d'enregistrement du courrier de manière électronique

M. LE MAIRE explique l'intérêt de la mise en place d'un logiciel d'enregistrement électronique du courrier ainsi que l'assistance et l'hébergement des données par l'Agence Technique Départementale.

La mise en œuvre fonctionnelle et technique s'élève à la somme de 4 284 € TTC et le coût annuel de l'hébergement et de la maintenance, à la somme de 1478 € TTC.

POUR : 21

D2025-32 : Avenant au contrat de maintenance des logiciels Odyssee informatique

M. LE MAIRE explique que cet avenant au contrat concerne la dématérialisation des actes d'état civil dans le cadre de la mise en place de la convention COMEDEC.

Il est nécessaire d'intégrer le logiciel THEMIS a notre contrat avec ODYSSEE Informatique. Le coût annuel de la maintenance de ce logiciel est de 216 € TTC.

POUR : 21

D2025-33 : Convention avec l'ATD pour la réalisation d'une étude de faisabilité dans le cadre de la réhabilitation du pont de Sautereau

M. LE MAIRE propose de signer une convention avec l'ATD afin de réaliser une étude de faisabilité pour les travaux de réhabilitation du Pont de Sautereau.

Le montant estimatif de la mission d'étude s'élève à la somme de 960 €TTC.

POUR : 21

D2025-34 : Convention en vue de la réalisation d'une étude dans le cadre du programme « Villages d'avenir » avec le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE)

M. LE MAIRE propose de signer une convention pour la réalisation d'un diagnostic sur la Commune avec le CAUE. Nous avons déjà passé une délibération pour valider le montant de cette prestation qui s'élève à 5 000 € et aujourd'hui je vous propose de signer la convention pour le travail qui va être effectué à partir du mois de juillet.

Cette étude s'achèvera au plus tard 8 mois après cette date. Cela nous permettra de projeter toutes les actions que la Commune pourra mettre en place ainsi que les investissements à faire afin d'avoir une commune la plus attractive possible, ou en tout cas de maintenir ce qui existe mais à haut niveau.

POUR : 21

D2025-35 : Modification des durées d'éclairage de points lumineux sur certains secteurs de la Commune

M. ROUSSEAU explique qu'il est nécessaire de modifier la durée d'éclairage public dans le cadre du Plan de sobriété énergétique.

Sur certains secteurs de la Commune, les candélabres seront éteints de 22h30 à 6h00 l'hiver et de 23h30 à 6h00 l'été et cela afin d'économiser l'énergie.

POUR : 21

D2025-36 : Vélo-Route voie verte « La Vézère à vélo » - Convention d'entretien des aires de pique-nique

M. LE MAIRE informe que l'aire de pique-nique située à l'intersection de l'allée Paul Jean SOURIAU et de la Voie sur berge est maintenant référencée comme un service aux usagers de la Vélo-route « La Vézère à vélo ».

La Communauté de Communes de la Vallée de l'Homme y a installé des tables et des bancs supplémentaires. Il est nécessaire de signer une convention avec la CCVH pour l'entretien de cet espace.

POUR : 21

D2025-37 : Rapport annuel 2024 de la CCVH sur le prix et la qualité du service public d'assainissement non collectif

M. ROUSSEAU explique que le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) est un service de la compétence de la Communauté de Communes Vallée de l'Homme.

863 habitants du Bugue sont équipés d'un assainissement non collectif (ANC).

Lecture est faite du rapport 2024. Concernant notre Commune :

- 4 contrôles de conception de dispositif d'assainissement
- 13 contrôles de bonne exécution
- 61 contrôles périodiques de bon fonctionnement
- 78 contrôles de bon fonctionnement
- 17 contrôles dans le cadre de ventes immobilières

POUR : 20 ABSTENTION : 1

Questions diverses :

M. LE MAIRE informe que le Conseil Communautaire aura lieu le 10 avril 2025 à 18h00, Salle Eugène LE ROY au Bugue.

Séance levée à 19h20

Le Maire,
Serge LÉONIDAS

Le Secrétaire de séance
Jean TOURNIÉ